

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 27 septembre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « Rue de la Source » :

n° 1645/4922, place voirie, d'une contenance de 12 ca,

n° 1645/4924, place voirie, d'une contenance de 12 ca,

n° 1645/4926, place voirie, d'une contenance de 10 ca,

n° 1645/4928, place voirie, d'une contenance de 1 ca,

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service Biens fonciers